

DELIBERATION N° 2022-01

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 3 FEVRIER 2022

Objet : Réorganisation de l'accès aux études de santé

LE CONSEIL ACADEMIQUE DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles R. 811-10 et suivants,
Vu le décret n° 2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,
Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2020 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,
Vu la délibération n° 2020-03 du Conseil d'Administration désignant M. Noël DIMARCO en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation
Vu la délibération n° 2020-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Stéphane AZOULAY en qualité de Vice-Président chargé de la Formation

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres,

Entendu l'exposé de M. Stéphane AZOULAY, Vice-Président chargé de la Formation,

Adopte, Le modèle de réorganisation d'accès aux études de santé pour la rentrée 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

La présente délibération annule et remplace la délibération n° 2021-34 du 17 décembre 2021.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages valablement exprimés.

Membres en exercice : 77

Quorum : 40

Membres présents et représentés : 58

Abstentions : 11

Voix favorables : 41

Voix contre : 6

Fait à Nice, le 03 février 2022

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2022-01

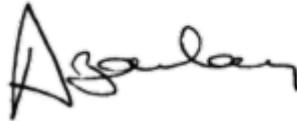
PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 22/02/22

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 22/02/2022

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
le Vice Président Formation





UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



INITIATIVE D'EXCELLENCE

UCA J.E.D.I.
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR



ACCES AUX ETUDES DE SANTE

L'accès aux études de santé à UCA

Communs aux filières Médecine, Odontologie, Pharmacie, Maïeutique & Kinésithérapie

Organisation actuelle :

1 PASS avec 9 mineures disciplinaires & 12 L.AS

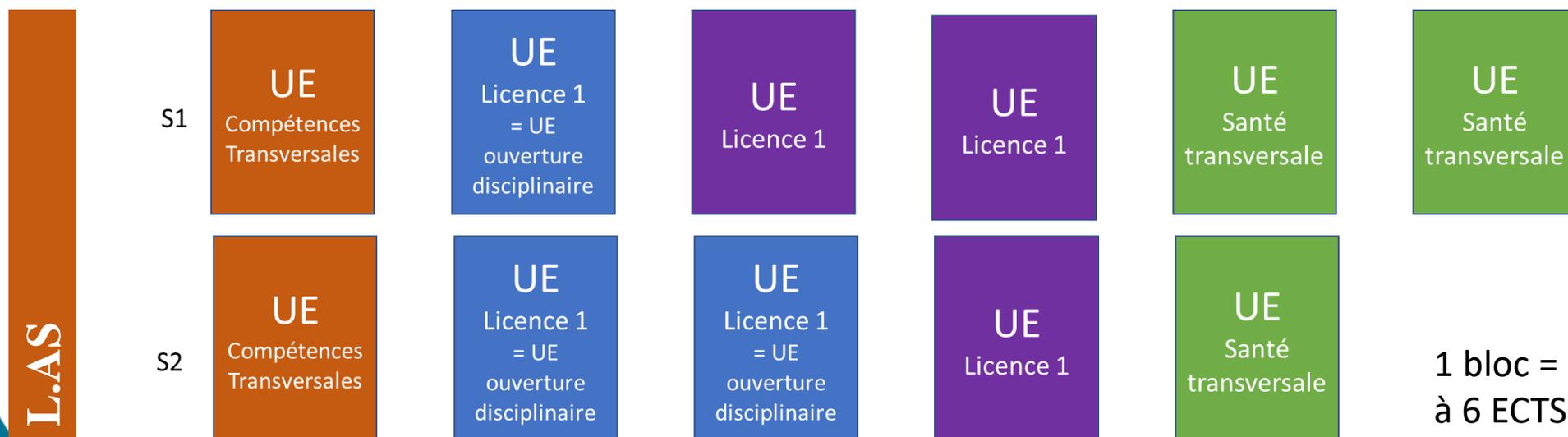
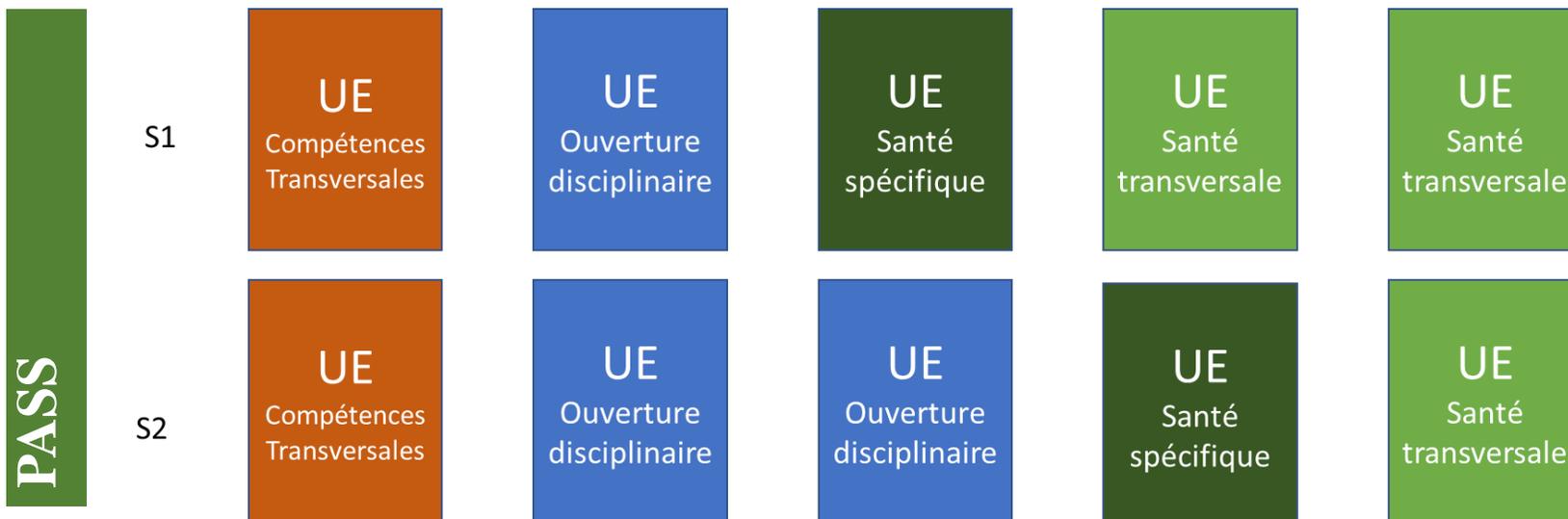
PASS

- mineure droit
- mineure économie-gestion
- mineure Sciences & Technologie
- mineure Sciences de la Vie
- mineure STAPS
- mineure Psychologie
- mineure Lettres
- mineure Histoire
- mineure Philosophie

L.AS

- Droit option santé
- Economie-gestion option
- Sciences & Technologie option santé
- Sciences de la Vie option santé
- STAPS option santé
- Psychologie option santé
- Lettres option santé
- Histoire option santé
- Sciences du langage option santé
- Anthropologie/Ethnologie option santé
- Philosophie option santé
- Sociologie option santé

Organisation pédagogique



1 bloc = UE
à 6 ECTS

Projet rentrée 2022

Un modèle tout L.AS qui
préserve la diversité de
recrutement avec **8** L.AS

L.AS

Droit option santé
Economie-gestion option santé
Sciences & Technologie option santé
Sciences de la Vie option santé
STAPS option santé
Psychologie option santé
Histoire option santé
Lettres option santé

S1	<p>UE Compétences Transversales</p>	<p>UE Parcours disciplinaire</p>	<p>UE Santé</p>	<p>UE Santé</p>	<p>UE Santé</p>
S2	<p>UE Compétences Transversales</p>	<p>UE Parcours disciplinaire</p>	<p>UE Parcours disciplinaire</p>	<p>UE Santé</p>	<p>UE Santé Spécifique</p>

Capacité d'accueil 2022

Proposition

	Capacité cumulé PASS+LAS 2021
Sciences de la Vie	180
Sciences et Technologie	180
Droit	102
Economie Gestion	110
STAPS	180
Psychologie	162
Histoire	90
Lettres	90
Total	1094